



Apl, logement titre gratuit, partage des biens

Par **albert1948**, le **28/06/2012** à **10:27**

bonjour,
lors de la conciliation, j'ai accepté que mon ex soit logée à titre gratuit. elle devait payer les mensualités d'un prêt immobilier : 500 euros/mois. elle a perçu un apl de 350 euros. au bout de vingt mois le divorce se termine et le notaire me dit que je lui dois la moitié de ce qu'elle a remboursé.
elle ferait donc un bénéfice de 2000 euros sur mon compte est-ce normal ?
merci de votre attention
albert